

#### Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

Groupe de travail 3 (Manche) 3 mars 2010 09h30-13h00 Madrid

> Président de séance: Daniel Lefèvre Rapporteur: Jim Portus

## 1. Accueil

- Le président de séance a accueilli les membres, les observateurs et les invités à Madrid pour la réunion du groupe de travail 3 du CCREOS. Il a également remercié le représentant de la Commission: M. Patterson, pour sa participation.
- Adoption de l'ordre du jour: approuvé avec les remerciements au secrétariat.
- Excuses notées de Andre Le Berre et Jacques Bigot.
- Adoption du procès verbal de la dernière réunion (Paris, 8 juillet 2009): approuvé.
- Rapporteur adjoint en cas d'absence: proposée et approuvée : Stéphanie Tachoires.

## 2. Examen des réponses de la Commission aux opinions du CCREOS

## - Plie VIId et VIIe:

Vers la fin 2009, la Commission a proposé qu'à partir de 2011, au lieu des dispositions actuelles, la plie VIId et la plie VIIe soient gérées comme des stocks séparés. Ces stocks sont évalués séparément mais font l'objet d'une gestion commune. En février, le rapporteur a participé pour le CCREOS à l'atelier du CIEM sur la plie dans la Manche, à Copenhague. Le rapporteur a rappelé au GT3 que la Commission avait déjà proposé un tel changement en 1997. Les états membres et l'industrie avaient défendu le statu quo avec succès et feront tout leur possible pour que le bon sens prévale à nouveau.

La Commission a pris note des réactions négatives face à cette proposition mais estime qu'il serait bénéfique pour les deux stocks d'être gérés séparément. Elle a invité le CCREOS à reconsidérer sa position. Elle a soutenu qu'il sera approprié de séparer la gestion des stocks et que cela faciliterait les futures évaluations.

La Commission a confirmé la publication prochaine d'un document de consultation expliquant les raisons à l'origine de cette proposition, invitant les commentaires et la consultation des parties prenantes.

#### **Actions:**

Le Rapporteur va soumettre au CCREOS un résumé de l'atelier du CIEM destiné à l'examen du comité exécutif, il va également soumettre un résumé des arguments de 1997 relatifs à la cogestion de ces stocks.



## - Raies brunettes:

Le président de séance et d'autres ont exprimé leur préoccupation à propos de l'interdiction totale de débarquement de raies brunettes. Le stock ne peut pas être évité par les mesures techniques en raison de sa forme et de sa taille. La quantité de poisson trouvée dans les pêcheries locales suggère que l'évaluation de la diminution du stock est faussée et que l'application de l'interdiction dans toutes les zones est inopportune. Le GT3 a argumenté pour la révision des Tac en milieu d'année.

La Commission a accepté de débattre de ce point avec des collègues et des scientifiques et de soumette un rapport au CCREOS en temps utile. La Commission va chercher une actualisation de l'état des populations de raies brunettes dans certaines zones CIEM et étudier la recommandation TAC en fonction de ces informations.

## - Cabillaud VIId:

Les délégués français ont exprimé leurs préoccupations selon lesquelles la séparation du cabillaud VIId du reste de la zone VIIbk a provoqué de grandes difficultés avec d'importantes quantités de rejets malgré l'avantage d'un TAC augmenté.

#### - Sole VIIe:

Le Rapporteur a soumis un rapport écrit de l'atelier CSTEP en 2009, qui avait étudié la recommandation de plan de gestion à long terme des zones marines (LTMAMP) et CIEM. Le conseil de décembre a décidé de réduire le TAC de 5% et non de 15%. Il a rappelé au GT3 la décision du conseil d'avril 2007 qui a modifié la procédure de l'Article 3 de fixation du TAC. Ceci nécessite que la F soit révisée tous les ans plutôt que fixée pour trois ans.

La Commission a accepté la nécessité de revoir le plan de gestion à long terme des zones marines entièrement en 2010. Elle a confirmé que la décision du conseil en 2009 était politique et non scientifique. Elle a regretté le manque d'exactitude des points de référence mais espère que la recommandation CSTEP offrira un TAC fiable en 2011.

Le Rapporteur a présenté les modifications en matière de gestion de ce stock au RU. La flotte a modifié son matériel et ses méthodes de pêche (ex.: licence pour une seule zone et maillage plus grand des filets); la confiance du CIEM dans les rapports de capture est plus grande; la recommandation du CSTEP n'équivaut pas au rétablissement d'une évaluation analytique du stock, en conséquence, d'autres difficultés sont prévues en raison de l'incertitude des recommandations scientifiques. Cependant, au RU le secteur du chalutage a démarré la procédure en vue de l'accréditation MSC pour la baudroie et la cardine en zone VII et la sole en Manche de l'est et de l'ouest (VIId et e). La perspective d'avenir des stocks et de l'industrie est optimiste. Le président de séance a conclu que l'industrie semble aller dans la bonne direction, mais que cela ne se reflète pas encore dans le TAC. Il ne faut pas oublier les conséquences économiques et sociales de toutes les décisions de conseil.

La Commission a accepté que toutes les étapes possibles soient entreprises pour ré-établir l'évaluation analytique de la sole VIIe sole.



## **Actions:**

La Commission va fournir au CCREOS la synthèse des données de capture et de débarquement des états membres pour tous les stocks TAC, utilisées dans les procédures d'évaluation du CIEM et du CSTEP.

# 3. Coquilles saint Jacques

Le président de séance a rappelé au GT3 que les collègues français n'ont aucun désir de modifier la taille minimum actuelle de la Coquille saint Jacques (*Pecten Maximus*). Les 110 mm en zone VIId et 100 mm en zone VIIe sont justifiés biologiquement. Une différence a été établie en 1982. Le CCREOS ne cherche qu'à renforcer sa position et à clarifier l'existence de la différence sur la base d'études scientifiques et biologiques. L'harmonisation ne satisferait personne (ni à 100 mm, ni à 110 mm), que ce soit l'industrie ou les scientifiques

Le Rapporteur a commenté que le nouveau règlement technique proposé a été retiré afin de faire l'objet d'un examen plus détaillé dans le cadre de procédures de codécision. Un nouveau document sera soumis à l'examen du PE et de la CE en 2010. Le CCREOS a présenté son opinion à la Commission et doit espérer que le bon sens prévaudra et conservera le statu quo avec différentes tailles le cas échéant. Les coquilles saint Jacques ne s'accommodent pas de l'uniformité!

Le président de séance a commenté la faiblesse du marché des coquillages due à la concurrence inégale des importations de produits similaires de pays tiers. Le Rapporteur a confirmé que les producteurs du RU se préoccupent également de la protection du marché et des stocks. Au RU, une stratégie nationale pour le bien être des stocks de coquilles saint Jacques est en cours de développement et sera révélée une fois prête.

M. Patterson a indiqué que la Commission va travailler aux nouveaux règlements techniques et tiendra compte de l'opinion du CCREOS. M. Patterson a exprimé l'opinion selon laquelle il existe une tendance visant la simplification des règles de la PCP, mais il demeure possible de refléter la spécificité des zones et des pêcheries.

Le Rapporteur a mentionné que dans le règlement actuel il est précisé que "au moins 95% du poids vif... se compose de mollusques bivalves marins ..." Ceci cause en particulier les rejets de seiches au cours de la saison d'hiver. Ses poissons sont inévitables et devraient faire partie de l'activité économique, mais doivent être perdus. La Commission a confirmé que le nouveau projet va exclure le mot "bivalve".

#### 4. Crustacés

Le président de séance a exprimé ses préoccupations selon lesquelles le marché de cet important produit de pêche est menacé. Une réunion urgente a eu lieu avec des producteurs de différentes régions d'Europe (RU, Ecosse, France, Irlande). Il a invité Stéphanie Tachoires à faire un rapport au GT3.

Stéphanie a fait le rapport d'une réunion concernant les difficultés de commercialisation du tourteau, qui a eu lieu à Paris le 28 janvier. Les producteurs ont proposé de limiter les débarquements, en particulier en mai et en juin pour encourager l'augmentation des prix de marché. Les producteurs ont convenu qu'une stratégie commune des marchés UE est souhaitable. Ils ont accepté d'organiser des actions de promotion communes, en particulier en automne. Il a été suggéré de réduire la production de 25% en mai. Une autre réunion est prévue le 18 mars. Le lieu n'a pas encore été décidé.



Le président de séance a commenté que dans certaines régions la production a augmenté à 150%, parfois 200%. Il a demandé si le marché peut tolérer de tels niveaux de production dans ce climat économique. La réunion s'est demandée si cette crise est exacerbée par les importations des pays tiers comme c'est le cas pour les coquilles saint Jacques.

Le Rapporteur a confirmé que la Conférence de Manche Centrale relative à l'accord concernant les casiers aura lieu à Londres les 15 et 16 avril, avec une salle réservée et disponible pour de plus amples discussions à propos de la commercialisation du tourteau le 16, dans l'après-midi, si nécessaire et en fonction de la réunion du 18 mars.

## **5. Présentation du projet CHARM III (2009-2012)** – A. Carpentier (Gestionnaire - IFREMER)

M. Carpentier a donné une présentation détaillée du projet qui peut être consulté sur le site web du CCREOS<sup>1</sup>:

Le présentateur a souligné les objectifs suivants du projet:

- Développer un atlas (téléchargeable gratuitement sur le site web de IFREMER.)
- Intégrer toutes les informations connues du réseau trophique.
- Travailler au développement d'un modèle d'aménagement de l'espace marin.

Les membres ont appris que le projet CHARM II a pris fin en septembre 2008.

Certains membres du CCREOS ont exprimé leurs préoccupations à propos de la simplification excessive des données à cause de l'échelle des données connues provenant des rectangles CIEM, avec un risque d'extrapoler avec des suppositions d'interconnexion des caractéristiques et des pêcheries.

Le représentant de la Commission a accueilli favorablement le projet CHARM III.

# 6. Présentation du projet PISCES – L. Dodds (Officier de liaison du projet – WWF UK)

Mlle Dodds a présenté aux membres les démarches initiales de ce projet financé par l'UE qui porte sur une approche de la gestion des pêcheries en mer Celtique (VIIf-k) et en Manche occidentale (VIIe) basée sur l'écosystème

La présentation peut être consultée sur le site web de CCREOS<sup>2</sup>.

Le CCREOS a été invité à nommer un membre au groupe de pilotage. Des préoccupations ont été exprimées à propos de l'objectif du projet et une clarification a été demandée avant un engagement plus important.

http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Presentation Projet CHARM NWWRAC March2010 Mad rid.pdf

http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Presentation PISCES Project NWWRAC March2010 LD <u>EN.pdf</u>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lien direct:

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lien direct:



## 7. Aiguillat, requins et raies

Barrie Deas a noté que certains requins sont des cibles de pêche et d'autres des prises accessoires. Ils sont désormais tous inclus dans le règlement CE relatif aux TAC & Quotas.

Les membres ont convenu que le CCREOS doit explorer la possibilité de développer des plans d'évitement (comme pour le Cabillaud) par le biais de différentes options (sélectivité, zones spatiales, changement des modes de comportement) et la recherche de bonnes pratiques dans le domaine de l'expérience internationale.

En outre, une demande reflétant les différences de pêche et adoptant une approche plus régionale doit être faite pour encourager la CE à lever l'interdiction de débarquement de requins. Une approche universelle ne convient pas et une approche régionale de gestion de la pêche est nécessaire.

La Commission a convenu de consulter les collègues, conformément aux demandes spécifiques des CCR. Obligation de rapporter les captures de raies espèce par espèce. Elle va produire une proposition sur la base des recommandations scientifiques.

<u>Action point:</u> Il a été proposé que le CCREOS développe des idées sur la manière de gérer des stocks individuels sur une base de TAC séparée. Il pourrait s'agir d'une question horizontale devant être gérée avec d'autres groupes de travail et même d'autres CCR.

## 8. Propositions convenues devant être soumises au Comité Exécutif

- ➤ Le Rapporteur va rédiger un rapport sur le progrès eu égard à la 7e sole. Le rapport demandera à la Commission /CIEM de rétablir les bases de l'évaluation analytique de la sole VIIe abandonnées en 2009. La Commission a précisé qu'il n'est pas utile d'avoir des décisions politiques à la fin de chaque année. Il prévoit de nouvelles recommandations du CIEM cette année.
- ➤ Le Rapporteur va rédiger un rapport sur la plie VIId et VIIe, demandant à la Commission de justifier ses raisons pour la proposition de gestion divisée à partir de 2011.



# ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS

<u>Prénom</u>	Nom	<u>Organisation</u>	<u>Catégorie</u>
Iwan	Ball	WWF	Membre
Luc	Corbisier	SDVO	Membre
Rory	Crawford	RSPB – Birdlife International	Observateur
John	Crudden	European Anglers Association	Membre
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations	Membre
Thomas	Diaz	FROM Bretagne	Membre
Lyndsay	Dodds	WWF	Presentateur
Ian	Gatt	Scottish Fishermen's Federation	Membre
Charline	Gaudin	European Bureau for Conservation and Development (EBCD)	Membre
André	Gueguen	ОРОВ	Membre
Sam	Lambourn	Président CCR EOS	Président CCR EOS
Daniel	Lefèvre	CNPMEM Basse Normandie	Président GT3
Joe	Maddock	Irish Fishermen Organisation	Membre
Mathieu	Nimard	OPBN – COPEPORT	Membre (remplacant R. Brouzes)
Conor	Nolan	Sécretariat CCR EOS	Sécretariat
Kenneth	Paterson	DG MARE	Commission Européenne
Jim	Portus	South West Fish Producers Organisation Ltd	Membre - Rapporteur
Alexandre	Rodríguez	Sécretariat CCR EOS	Sécretariat
Stéphanie	Tachoires	CNPMEM	Membre
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation	Membre